

Candidat locataire ?

Vous pouvez contacter le service social
au 04 380 90 69 (option 5)

Conditions d'admission à l'inscription :

1. Ne pas être propriétaire.
2. Ne pas dépasser un revenu annuel imposable de 34.100€ (pour une personne seule) ou 42.600€ pour un ménage. (Majoré de 3.200€ par enfant à charge).

L'encodage de votre demande nécessite obligatoirement la présentation des documents suivants :

- Copie recto/verso de(s) carte(s) d'identité du ménage
- Composition de ménage
- Extrait de casier judiciaire
- Preuve des revenus récents :
Chômage, RIS(CPAS), mutuelle, SPF Handicap, Salaire (3 dernières fiches), pension, allocations familiales, pension alimentaire, ...
- Avertissement extrait de rôle de toute personne composant le ménage (année de revenus : / imposition)
- Preuve de paiement des trois derniers mois de loyer
- Attestation de non-propriété OU attestation sur l'honneur de non-propriété
- Justificatif d'un crédit en cours
- Si renon ou mise en vente : fournir le document le prouvant.
- Si handicap reconnu par le SPF Handicap : fournir l'attestation le prouvant.
- Si situation de « sans-abris » ou d'extrême urgence : fournir l'attestation le prouvant.
- Si hébergement dans un foyer d'accueil : fournir l'attestation de la maison d'accueil.
- Si logement inhabitable, insalubre, surpeuplé : fournir l'attestation le prouvant.
- Si en médiation de dettes ou en règlement collectif de dette : fournir l'attestation, le jugement ou la décision d'admissibilité le prouvant.

ATTENTION ! Un dossier incomplet n'est pas inscrit !

Les permanences d'inscription se déroulent les mercredis de 9h à 11h30

Les Assistants sociaux : LEBOUTTE Marielle et DAUNE Julien